Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 534

Artikel: Industrie : ceux qui tuent et ceux qui informent
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022274

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DEMAIN: C'EST DÉJÀ AUJOURD'HUI

Une société mondiale d'échanges

Un bref rappel! Même si elle n'apparaît pas comme telle dans tous les projets, contre-projets, officiels ou non, aujourd'hui en discussion dans notre pays, la question de la croissance — quelle croissance? la croissance avant toutes choses? — sous-tend toute la réflexion sur l'avenir de la communauté helvétique et ses rapports avec le reste du monde, industrialisé ou non. Dans chaque numéro de «Domaine Public» 1980, nous consacrons quelques colonnes, semaine après semaine, à des tentatives de mise à jour des enjeux fondamentaux que recouvre le choix d'un type de développement. Depuis DP 532, la discussion porte avant tout sur le travail, son organisation. Aujourd'hui encore, une contribution sur ce thème. (Réd.)

Il faut d'abord dire les limites et les vertus démonstratives de la critique sociologique par extrapolation. Rajeunie depuis Malthus par le Club de Rome et d'autres adeptes clubistes, elle est, sur le plan philosophique, un vieux procédé pour démontrer une évidence qui va de soi.
Donc, vous confrontez deux données: la première se meut dans des limites finies, l'autre est extrapolée jusqu'à l'infini. Et, bien entendu, vous concluez à la contradiction. L'infini n'entre pas dans la chaussure, pointure Cendrillon, du fini. La terre est petite et ronde; ses surfaces habitables, cultivables sont nonextensibles; la population mondiale, elle, croît selon une extrapolation géométrique à l'infini. Conclusion: la terre ne pourra plus porter, plus nourrir les hommes multipliés à la puissance n. L'extrapolation critique peut être utilisée à divers niveaux. Démographique: terre et population. Economique: ressources et population. Sociologique: la communication surabondante qui tue la communication, la mobilité des transports qui débouche sur la paralysie des pare-chocs embouchonnés, etc.

UNE MINORITÉ RICHE

Où la méthode est la plus stimulante, c'est lorsqu'elle fait constater que le mode de vie occidental n'est physiquement pas adaptable à toutes les nations. L'extraordinaire consommation des sociétés riches n'est pas possible pour chaque société, faute de ressources suffisantes; l'«american life» n'est pas universalisable.
La société de consommation qui se meut dans l'unidimensionnel (et c'est en cela qu'elle se prête à l'extrapolation) révèle sa faiblesse ou sa contradiction interne: elle se veut offerte au plus grand nombre, mais elle ne sera jamais que le fait d'une minorité mondiale, riche.
Si l'unidimensionnel de la société industrielle avancée n'est pas un modèle valable pour tous, demeurent les rapports de domination. Les sociétés préindustrielles, c'est-à-dire des sociétés de pénurie, connaissaient de force cette contrainte: quand les ressources étaient trop limitées pour satisfaire équitablement chacun, le partage inégal était imposé. L'immense bond en avant de la recherche, de la science, laissait entrevoir un monde inépuisable, une nature exploitée à l'infini jusqu'à satisfaction des besoins de tous, donc un monde, utopiquement, sans rapports de domination.
L'extrapolation critique met en échec cette utopie dont se réclament aussi bien le capitalisme que le marxisme. Elle annonce une situation de conflits. Qui détiendra le trésor?
Les sociétés industrielles peuvent-elles évoluer non plus dans une seule dimension, mais selon des modèles pluralistes, peuvent-elles échapper aux contradictions que révèle l'extrapolation critique?

AU-DELA DE LA MORALE INDIVIDUELLE

On peut certes concevoir à l'intérieur de la société occidentale des minorités vivant, par goût, ascétisme, en marge de la société de consommation en vertu d'une décision volontariste. Ces choix ne sont pas sans signification, mais ils appartiennent à la morale individuelle.

INDUSTRIE

Ceux qui tuent et ceux qui informent

En mars 1972, en France, l'Union fédérale des consommateurs dénonce, dans son mensuel «Que choisir», les dangers de l'hexachlorophène, un bactéricide utilisé notamment pour la fabrication des déodorants et des talcs. En mai 1972, Robert Boulin, alors ministre de la Santé, répond à un député que les avertissements venus des Etats-Unis (en particulier de la très sérieuse Food and Drug Administration) ont certes été entendus, mais qu'il n'y a pas de danger dans l'hexagone.
En été 1972 éclate l'affaire du talc Morhange; l'intoxication à l'hexachlorophène, surdosé dans la poudre en question, est diagnostiquée dans 204 cas de bébés de 6 à 24 mois; 33 d'entre eux vont périr, et plusieurs dizaines vont subir des séquelles plus ou moins prolongées (au dernier recensement, il y a encore huit cas d'invalidité de 20% à 100% chez des enfants âgés maintenant de 6 à 8 ans).

Enquête, arrestations, inculpations, liquidations de sociétés, plaintes, versements d'indemnités aux familles (par Givaudan-France, qui livrait l'hexachlorophène à la fabrique de cosmétiques Morhange et à sa société de conditionnement Sitéco, toutes deux disparues depuis lors).

La question, fondamentale, est de savoir si l'évolution technique et scientifique — et non des vœux hippies ou monachaux — va rendre possible à l'intérieur du monde occidental une société pluraliste et si ces modèles divers permettront de nouveaux échanges de civilisation.

LES DEUX VISAGES DU PROGRÈS

On pressent que le progrès technique, avec au premier rang celui, extraordinaire, de l'informatique, oscille entre deux tendances. Celle de la centralisation aux gigantesques fichiers (les mémoires sont désormais devenues peu coûteuses). Voir aussi la concentration nucléaire, le poids des grandes sociétés mondiales, le pouvoir militaire. Tendance contraire: la décentralisation qui est liée aux énergies renouvelables, le perfectionnement de certains outils et outillages mis à la portée d'un savoir-faire non professionnel, l'informatique miniaturisée.

Dans cette perspective de décentralisation, la diminution du temps de travail prend une signification nouvelle; celle du temps de l'indépendance ou de la gestion communautaire.

Au lieu de travailler beaucoup, pour consommer beaucoup, selon une division du travail rigoureuse, même dans l'organisation des losirs, il est concevable de travailler moins, c'est-à-dire de consacrer moins d'heures au travail parcellaire pour recouvrer une autonomie individuelle ou communautaire.

Détendre le temps. Eviter que la diminution du temps de travail se définisse uniquement en termes de vacances, de rupture. Une grande partie du travail spécialisé (nourriture, éducation, transports) est récupérable par celui qui dispose d'un temps suffisant.
Schématiquement, on observe d'une part des sociétés où le temps ne compte pas, mais qui sont dépourvues d'outils modernes; d'autres où chaque seconde compte dans une course à la productivité que rendent possible les outils les plus perfectionnés, mais où le temps libre n'est conçu que comme rupture, évasion, farniente.

L'ACCENT PRIORITAIRE

Un échange est-il possible? Peut-être, si la société occidentale met résolument l'accent sur la diminution du temps de travail couplée avec l'encouragement de toutes les techniques qui favorisent la décentralisation et la non-spécialisation.
Développement technique et autonomie, temps libre et travail non parcellaire, décentralisation et pluralisme, quelque chose d'essentiel se joue sur ces thèmes fondamentaux.

A.G.

Le 2 octobre dernier, le procès s'ouvre enfin devant le Tribunal correctionnel de Pontoise (Val d'Oise). Un dossier monumental: 28 mètres de cartons de procès-verbaux et autres documents accumulés en sept ans de procédure. Experts et contre-experts, venus d'Europe et d'outre-Atlantique, se succèdent à la barre, parlant un langage difficile à comprendre pour les juges comme pour la partie civile, — une centaine de familles qui n'ont pas retiré leur plainte et deux associations, l'Union fédérale des consommateurs (UFC) et l'Union nationale des Associations familiales (UNAF).

UNE CONSÉCRATION

Rendu le 11 février, le jugement est plus sévère que prévu à l'égard des inculpés, PDG, directeurs et employés de sociétés défuntes et insolvables, à l'exception de Givaudan bien sûr, filiale du groupe Hoffman-Laroche. On attend le résultat du recours immédiatement déposé par le défenseur du directeur de Givaudan-France, Me Badinter, personnalité en vue du parti socialiste.

Dès aujourd'hui, les milieux industriels se penchent avec inquiétude sur un passage peu remarqué du jugement qui vient d'être rendu: l'UFC et l'UNAF, qui s'étaient portées «partie civile», obtiennent chacune cent mille francs français de dommages-intérêts et dix mille francs pour couvrir les frais occasionnés par le procès du talc Morhange. Le tribunal de Pontoise a estimé que, par leur travail d'information des consommateurs, ces associations comblent une grave lacune laissée par les fournisseurs industriels, qui négligent de renseigner — et surtout d'avertir — leurs clients. A combien estimer la valeur pour les consommateurs romands des informations et avertissements figurant dans un seul numéro de «J'achète mieux»?

UN MARCHÉ GIGANTESQUE

Quoi qu'il en soit, la reconnaissance de la qualité de «service public» des organisations de consommateurs correspond à celle de la responsabilité du fabricant quant à son produit. Cette notion fait toujours plus de souci aux industriels, qui se sentent désormais obligés de soigner la qualité de leurs produits, de les rendre absolument sûrs pour les consommateurs et les usagers, — et de souscrire des assurances correspondantes pour toute éventualité, au cas où...

Du côté des assurances, on considère la chose plus sereinement: un marché gigantesque s'ouvre à elles, qui va des RC-médecins aux activités industrielles et artisanales les plus diverses. Dans le cas du talc Morhange, l'Union des Assurances de Paris et la Winterthour-France ont déjà versé sept millions aux familles des victimes, et vont encore allonger trois millions. Pour une affaire pareille et un jugement comme celui de Pontoise, combien de peurs directoriales à soulager par la souscription de polices et le payement de primes?